

# PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : mardi 4 juin 2024 à 20h 00 salle de conseil municipal**

**Présents :** Mmes.Delaune, Guillo, Vannier, Mrs. Biardeau, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

**Absents excusés :** Mme Brault, M. Jouot (arrivé aux questions diverses à 21h05), M. Lepetit

**Secrétaire :** Mr Leroy Battu

M. Jouot est arrivé aux questions diverses à 21 h05

## ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mai 2024
- Délibération étude de 3 demandes de droit de préemption communale
- Devenir de l'accueil périscolaire du mercredi – Rentrée 2024
- Délibération achat maison Plaze
- Devenir de la Pharmacie de Prissac
- Questions diverses

### **1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mai 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

### **2. Délibération étude de 3 demandes de droit de préemption communale**

M. le Maire fait part au conseil municipal que trois déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, ont été reçues en mairie ; elles concernent la vente des biens suivants :

- Bien situé 14 rue Roland Meignien, parcelles cadastrées AB N°535-545-705-707-715-717-732-416 pour un montant quarante-deux mille euros (42 000 €),
- Bien situé dans le Bourg, parcelles cadastrées AB N°1 et N°2 pour un montant sept mille cinq cent euros (7 500 €).
- Bien situé dans le 1 et 3 route d'Oulches, parcelles cadastrées AB N°68-70-69-72-25 pour un montant cinq mille cinq cent euros (5 500 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat de ces trois biens désignés ci-dessus.
- CHARGE le maire de faire connaître la présente décision au notaire.

### **3. Devenir de l'accueil périscolaire du mercredi – Rentrée 2024**

M. le Maire annonce aux membres du conseil municipal que le service de l'accueil périscolaire du mercredi périclité : cette année scolaire, seuls 4 enfants ont bénéficié de ce service, et depuis janvier, seuls 2 enfants ont participé aux activités de cet accueil.

Il arrive également qu'aucun enfant ne soit présent.

Le maire sollicite l'avis des élus quant au maintien ou à l'arrêt de ce service à la rentrée de septembre 2024.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide l'arrêt du service périscolaire du mercredi dès la rentrée de septembre 2024,
- charge M. le Maire d'en informer les familles,
- charge M. le Maire d'en informer la CAF de l'Indre qui participe au financement de ce service.

#### **4. Délibération achat maison Plaze**

M. le Maire informe le conseil municipal que Maître Guilbaud, notaire à Saint-Benoît-du-Sault, a en charge la vente d'une maison située dans le centre bourg, 3 rue Roland Meignein AB 358 pour un montant de 26 000 € + frais notariés estimés à 3 400 €.

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ce bien, dans le cadre des projets d'installations de médecins sur la commune. Ce bien pourrait alors leur servir de logement ou autres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'acquérir cette maison 3 rue Roland Meignein AB N°358 pour un montant de 26 000 € + frais notariés estimés à 3 400 €.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes auprès de Maître Guilbaud, notaire en charge de cette vente, et tous les documents concernant cette affaire,
- AUTORISE M. le Maire à procéder aux mandatements liés à l'achat de ce bien et aux frais notariés qui s'y affaierent.

#### **5. Devenir de la Pharmacie de Prissac**

La pharmacie de Prissac vient de fermer le 31 mai dernier.

M. le Maire informe le conseil municipal que des démarches pour une réouverture sont en cours et que les services de l'ARS ont été consultés. M. le Maire tiendra informé le conseil municipal de l'avancement de ce dossier.

#### **6. Questions diverses**

M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier du propriétaire du café qui sollicite la commune afin de pouvoir mettre une tonnelle devant le café pour remplacer le parasol, pendant la période estivale. Le conseil municipal donne son accord.

Des conseillers municipaux évoquent un problème de circulation excessive de certains d'automobilistes qui passent devant le café et la rue de la Manzatte. Ils demandent que des mesures soient prises comme celle de poser un ralentisseur de type coussin Berlinois.

M. le Maire indique qu'il prendra contact avec les services techniques de ATD 36 pour nous aider à prendre des mesures pour réduire la vitesse à cet endroit du centre bourg.

M. le Maire indique que la manifestation de la course de caisses à savon a été une réussite.

#### **Tour de table :**

##### **Achat buvette pour manifestations**

M. Montiège demande la possibilité que la commune achète une buvette pour mettre à disposition des associations. Le conseil municipal accepte cette proposition et le M. le Maire charge M. Montiège et M. Louveau de regarder dans des catalogues et de choisir le modèle qui conviendrait le mieux.

### **Boîte aux lettres dépôts prélèvements médicaux pour analyse**

Mme Guillois demande à la mairie de gérer la clé de la boîte aux lettres pour le dépôt des prélèvements médicaux des habitants.

Avant cette boîte aux lettres pour l'analyse des prélèvements était à la pharmacie. Le Maire informe avoir fait installer une nouvelle boîte aux lettres pour ces prélèvements médicaux, devant la mairie, pour assurer la continuité de ce service à la population.

Aussi les personnes qui souhaitent déposer leurs prélèvements pour analyse devront désormais demander la clé au secrétariat de mairie.

### **Cimetière**

Le Maire informe le conseil municipal que la première tonte suite à la végétalisation d'une partie du cimetière a été faite. Il invite les conseillers municipaux à se rendre sur place pour constater le rendu de cette expérimentation.

### **Préau étang Rémy Louveau**

M. Louveau demande l'intervention de l'électricien pour réparer un interrupteur au plan d'eau.

Il est également demandé d'allonger la période estivale d'ouverture du compteur électrique provisoire (36 KVa) à l'étang à partir de mai et non juillet car des manifestations s'organisent plus tôt dans l'année et nécessitent de l'électricité et éclairage.

Il est peut-être possible d'installer des néons d'éclairage sur un autre compteur. A étudier.

### **Stade**

M. Montiège demande à ce que M. le Maire rencontre les représentants de l'association de football afin qu'ils puissent exposer leurs besoins et ainsi voir le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer les existants vétustes.

Pour la nouvelle saison qui débute en septembre il convient de revoir le stationnement qui devient sous dimensionné. Le Maire indique que des travaux d'agrandissement du parking peuvent être entrepris par les agents techniques.

### **Ecole**

M. Jouot informe le conseil municipal du déroulement de la journée de la flamme olympique à Le Blanc à laquelle les élèves de l'école maternelle de Prissac ont assisté. Cette journée s'est bien passée.

Concernant le projet de sécurisation de l'école par l'implantation d'une nouvelle clôture, l'avis de la directrice sera sollicité. La décision finale reviendra au conseil municipal.

Prochain conseil municipal le mardi 2 juillet à 20 h00

Levée de séance 21h50